

Formation supérieure aux métiers des activités équestres de sport, de loisir et de travail

En partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports de la vie associative et le monde équestre (la Fédération Française d'Équitation, le Comité Régional d'Équitation d'Ile de France, ainsi que la Commission Paritaire Régionale des Établissements équestres), l'Université Paris Est Marne la Vallée a ouvert en 2005 une formation spécifique préparant **aux métiers des activités équestres de sport et de loisir** et s'adressant aux **cavaliers confirmés**. Cette formation a pris la suite de l'IUP métiers du sport de Paris XII ouverte en 1999.



❖ OBJECTIFS

Former des **cadres** et des **experts** du **développement des activités équestres** capables d'intervenir dans la **conception**, l'**innovation**, l'**organisation**, la **gestion** et l'**évaluation** d'actions de développement au sein des collectivités territoriales, des organismes socioprofessionnels, des grands événements sportifs et non sportifs, des clubs, de la Fédération et de ses structures déconcentrées...

Cette formation est aussi tournée vers d'autres métiers, notamment dans le domaine de la gestion des organisations sportives et de loisirs, l'optimisation des prises de décisions et la relation aux institutions.

ANIMER, GERER, DEVELOPPER, MANAGER LES ACTIVITES EQUESTRES
ANIMER, GERER, DEVELOPPER, MANAGER LES ACTIVITES EQUESTRES
ANIMER, GERER, DEVELOPPER, MANAGER LES ACTIVITES EQUESTRES

Au sein de l'**UFR STAPS**, les enseignements théoriques spécifiques de l'**option activités équestres** sont dispensés par des enseignants universitaires et des professionnels du monde équestre.

❖ ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule sur **3 ans** (L1, L2 et L3) et prépare à **2 diplômes** (sous réserve d'être accepté en double qualification, ce qui n'est pas obligatoire, ni automatique) :

- le **BPJEPS équitation** (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport), diplôme de niveau IV délivré par les services du Ministère des Sports, est préparé en L1 et L2,
- la **licence STAPS management du sport** option activités équestres, diplôme de niveau II délivré en L3.

Les étudiants en double qualification partagent leur temps entre l'Université, leur centre de formation (formation à cheval et en pédagogie) et leur entreprise d'accueil (enseignement dans un centre équestre).

La double qualification n'a lieu que pendant les années de L1 et L2, mais les étudiants peuvent suivre l'option sans cette double qualification. Ainsi les étudiants ayant déjà un BAC+1 ou un BAC+2 peuvent postuler pour intégrer directement la L2 ou la L3.

De même les professionnels peuvent faire une demande de VAE (validation des acquis par expérience). Pour ces admissions spécifiques, il est recommandé de se renseigner bien en amont auprès de l'Université.

❖ RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES

Université Paris Est Marne la Vallée
5 boulevard Descartes Champs-sur-Marne
77 454 Marne-la-Vallée Cedex 2
01 60 95 75 79
www.univ-mlv.fr/ufr_staps

Coordination de la formation
Anthony Choumert
choumert@univ-equestre.com

Comité Régional d'Équitation d'Ile de France
56, rue des Renaudes
75017 Paris
01 47 66 10 03
www.cheval-iledefrance.com

FUSE – Association des étudiants
Aurélie Laville Saint Martin - Présidente
aurelie.laville@univ-equestre.com
www.univ-equestre.com

Licence STAPS management du sport

option activités équestres

❖ LE DIPLOME

La Licence en Management du Sport est une formation de trois ans en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, spécialisée en management :

- Les deux premières années (L1 et L2) sont communes aux filières professionnelles de l'UFR STAPS (éducation et motricité et management du sport).
- Les contenus de la troisième année (L3) apportent une formation interdisciplinaire spécifique, spécialisée dans la conception, l'organisation et la gestion des activités physiques et sportives des secteurs public et privé.

La formation de Licence STAPS "Management du sport" est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles et est officiellement reconnue par l'ensemble des organisations de la branche sport.

❖ DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les étudiants suivent le cursus STAPS management du sport sur **trois ans** (L1, L2 et L3)

L'option activités équestres représente un volume horaire d'environ 150 h sur 3 ans.

Tous les jeudi matin les étudiants de l'option activités équestres accèdent aux enseignements théoriques spécifiques de l'option (pas de pratiques à cheval) et dispensés à l'Université par :

- des **enseignants-chercheurs**,
- des **professionnels** du monde du cheval,
- des **cadres** et des **élus** des instances équestres.

En L3, les étudiants ont un stage de 3 mois (prolongeable) à faire dans une structure professionnelle ou une instance du milieu équestre. Ce stage sert de support à la rédaction d'un mémoire universitaire validant l'UC 10 du BPJEPS pour les étudiants en double qualification.

❖ CONDITIONS D'ADMISSION

En L1, la licence STAPS management du sport, option activités équestres s'adresse à :

Des **bacheliers** ou des **professionnels** disposant d'une validation d'acquis d'expérience (VAE),
ET Cavalier de niveau « Galop 7 »

Le nombre de place est **limité à 25** (23 pour les bacheliers + 2 pour les admissions parallèles).

Les **futurs bacheliers** doivent **s'inscrire sur APB** (Admission Post-Bac) et valider 5 autres choix.

Parallèlement, ils doivent **envoyer un dossier de candidature papier** avant le 1^{er} avril, au Secrétariat STAPS, comprenant un CV, une lettre de motivation, le dossier scolaire, la photocopie du Galop 7 d'équitation et le cas échéant l'attestation de réussite aux VETP.

Suite à l'étude de ces dossiers, 25 candidats seront admis en juin sous réserve de l'obtention de leur bac, les autres seront mis sur liste d'attente.

Les candidats aux **admissions parallèles** doivent déposer un dossier auprès du secrétariat STAPS de l'Université.

Les étudiants souhaitant bénéficier de la **double qualification Licence STAPS/BPJEPS** devront être en possession de leurs **VETP¹** ou du **2^e degré fédéral** avant le mois de juin et réussir le **test technique équestre d'entrée** en juillet ou le **3^e degré fédéral**.

Les étudiants souhaitant intégrer l'option activités équestres en L2 ou en L3 doivent être titulaires du Galop 7.

❖ FINANCEMENT

Les frais d'inscription à l'Université sont les mêmes que pour les autres étudiants STAPS.

Pour les étudiants en double qualification les coûts liés à la formation au BPJEPS équitation sont déterminés par le CREIF (Comité Régional d'Equitation d'Ile de France).

¹ Validation des Exigences techniques Préalables.

Formation BPJEPS

étudiants STAPS de l'Université Paris Est Marne la Vallée

❖ LE DIPLOME

Le BPJEPS : est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère en charge de la santé, de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il donne la qualification de moniteur et permet à son titulaire d'exercer en autonomie et contre rémunération, son activité d'animation, d'enseignement ou d'encadrement de l'équitation.

❖ DEROULEMENT DE LA FORMATION

La double qualification se déroule pendant les années de L1 et de L2 :

- En L1, les étudiants seront :
 - o un jour par semaine (samedi ou dimanche) dans leur entreprise d'accueil pour donner des cours,
 - o pendant leurs vacances dans leur centre de formation afin d'être formé à cheval et en pédagogie.
- En L2, les étudiants seront :
 - o un jour par semaine (samedi ou dimanche) dans leur entreprise d'accueil pour donner des cours,
- En L3, les étudiants valides l'UC10 du BPJEPS avec leur travail de mémoire universitaire.

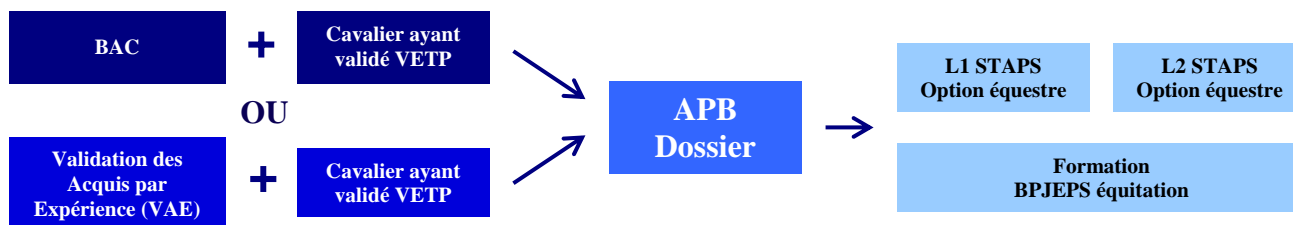
❖ CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants intéressés par la **double qualification : BPJEPS / Licence STAPS** doivent impérativement s'inscrire préalablement en L1 STAPS auprès de l'Université Paris Est Marne la Vallée (via APB pour les Terminales).

En parallèle, ils doivent retirer un dossier pour s'inscrire au test technique de juillet auprès du CREIF et fournir :

- une attestation de PSC 1² (Prévention et Secours Civiques de niveau 1, anciennement AFPS),
- une attestation de réussite aux exigences techniques préalables (VETP).

Les VETP sont des tests techniques nationaux régulièrement organisés dans chaque région par les Comités Régionaux d'Équitation. Pour plus de sécurité, il est conseillé aux candidats de les passer en début de Terminale.



Une fois inscrit, les candidats seront convoqués en juillet pour le **test technique** organisé dans le cadre d'un 3^e degré fédéral. A l'issue le jury communiquera la liste :

- des étudiants retenus pour la double qualification et ayant validé le 3^e degré (équivalence avec l'UC 9),
- des étudiants retenus pour la double qualification et n'ayant pas validé le 3^e degré,
- des étudiants qui ne pourront pas prétendre à la double qualification.

Dans ce cas, il ne leur est pas interdit d'étudier en STAPS management du sport option activités équestres à Marne la Vallée, mais ils ne pourront pas prétendre aux formations BPJEPS.

❖ FINANCEMENT

Le financement de l'ensemble des formations BPJEPS (hors frais d'inscription à l'Université) est à la charge du stagiaire. Le coût de la formation est publié chaque année par le CREIF.

Le coût de la formation varie en fonction du niveau à cheval de chaque étudiant à l'entrée de la formation. Ce niveau est évalué lors du « Positionnement » juste avant l'entrée en formation.

En 2012, le coût de la formation était au maximum de 5 000 € pour les étudiants n'ayant pas validé le 3^e degré et d'environ 1 400 € pour ceux ayant leur 3^e degré. Les prix 2013 seront définis par le CREIF en cours d'année. Le règlement de la formation peut se faire sur 2 ans selon l'échéancier proposé par le CREIF.

² Formation dispensée par la Croix Rouge, les Pompiers ou la Sécurité Civile.

Foire aux questions

❖ JE SUIS FUTUR BACHELIER, COMMENT M'INSCRIRE ?

Pour la double qualification :

1. Les candidats s'inscrivent sur APB.
2. Ils envoient un dossier de candidature papier au secrétariat STAPS de l'Université avant le 1^{er} avril, avec un CV, une lettre de motivation, le dossier scolaire, la photocopie du Galop 7 d'équitation et le cas échéant l'attestation de réussite aux VETP.
3. En juin APB publie l'admissibilité de 25 candidats (sans tenir compte de la double qualification) sous réserve de l'obtention de leur Bac, les autres sont sur liste d'attente.
4. Les candidats (sur liste d'attente ou pas) s'inscrivent auprès du CREIF (Comité Régional d'Equitation d'Ile de France) pour le test technique à cheval en juillet.
5. Les candidats admis ayant le niveau équestre requis sont admissibles en double qualification sous réserve de réussite au BAC et d'acceptation de leur dossier par l'Université.
6. Les candidats n'ayant pas le niveau équestre requis pourront, sous réserve de réussite au BAC et dans la mesure des places disponibles, suivre l'option sans la double qualification. Ils devront le faire savoir à l'Université par courrier.

Pour l'option sans double qualification :

1. Les candidats s'inscrivent sur APB.
2. Ils envoient un dossier de candidature papier au secrétariat STAPS de l'Université avant le 1^{er} avril, avec un CV, une lettre de motivation, le dossier scolaire, la photocopie du Galop 7 d'équitation et le cas échéant l'attestation de réussite aux VETP.
3. En juin APB publie l'admissibilité de 25 candidats (sans tenir compte de la double qualification), les autres sont sur liste d'attente.
4. Sous réserve de réussite au BAC et en fonction des places disponibles, les candidats dont le dossier a été accepté par l'Université pourront suivre l'option sans la double qualification.

Les étudiants postulant en double qualification ne sont pas prioritaire sur les étudiants postulant dans l'option activités équestres sans double qualification.

❖ JE SUIS ETUDIANT, COMMENT M'INSCRIRE ?

Pour les étudiants souhaitant rentrer en L1 :

- demande d'un dossier d'inscription auprès du secrétariat STAPS de l'Université Paris Est Marne la Vallée,
- + envoi d'un CV et d'une lettre de motivation au secrétariat STAPS de l'Université Paris Est Marne la Vallée,
- + envoi de la copie des VETP (pour la double qualification) ou du galop 7 (pour les étudiants qui ne suivent pas la double qualification).

Pour les étudiants souhaitant rentrer en L2 et L3 (pas de double qualification possible) :

- demande d'un dossier d'inscription auprès du secrétariat STAPS de l'Université Paris Est Marne la Vallée,
- + envoi de la copie du galop 7.

❖ EST-CE QUE LE GALOP 7 EST OBLIGATOIRE ?

Les candidats doivent avoir le Galop 7 ou à défaut leurs VETP (obligatoire pour la double qualification).

Les dossiers des candidats titulaires du Galop 6 peuvent être étudiés pour les candidats se souhaitant pas intégrer la double qualification. Ils devront néanmoins fournir une attestation de leur club, précisant qu'ils sont en préparation Galop 7.

❖ PUIS-JE VENIR AVEC MON CHEVAL ?

Aucune solution de pension n'est proposée dans le cadre de la formation.

Les étudiants ayant leur propre cheval devront s'organiser pour trouver un club et sortir leur cheval en dehors des horaires de cours à l'université et de formation en centre de formation et en entreprise d'accueil.

La formation équestre dans le cadre du BPJEPS se fait en centre de formation sur des chevaux d'école.

❖ FAUT-IL AVOIR SON PROPRE CHEVAL ?

Non, il n'est pas nécessaire d'avoir son propre cheval.

❖ COMMENT PASSER SES VETP ?

Il suffit de contacter son Comité Régional d'Equitation (CRE).

En cas d'échec sur l'une des épreuves, les VETP peuvent être passées plusieurs fois. Il est donc important de ne pas s'y prendre au dernier moment afin d'éviter une mauvaise surprise.

❖ PEUT-ON RENTRER DIRECTEMENT EN L2 OU EN L3 ?

Il est possible de rentrer directement en L2 ou en L3 mais les étudiants ne pourront alors pas prétendre à la double qualification.

Renseignements sur les modalités d'inscription et les équivalences auprès du secrétariat STAPS de l'Université Paris Est Marne la Vallée.

❖ EN QUOI CONSISTE LE TEST A CHEVAL DE JUILLET ?

Le test à cheval est réservé aux étudiants ayant été admis sur APB, étant titulaire des VETP et souhaitant rentrer dans la formation en double qualification.

Les étudiants doivent impérativement s'inscrire auprès du CREIF à ce test et préciser s'ils auront besoin d'un cheval ou non.

Ce test se déroule dans le cadre d'une session du Degré 3 autour de 4 épreuves : travail à pied (longe ou longues rênes), dressage, CSO et Cross.

Les modalités d'examen sont accessibles sur :

<http://www.ffe.com/Formations-Equestres/Diplomes-cavaliers/degres>

Les étudiants pourront valider ou non leur Degré 3 et être admis ou non en double qualification. A noter qu'il est possible d'entrer en double qualification sans avoir validé le degré 3.

❖ COMMENT TROUVER UN CENTRE DE FORMATION ?

Les étudiants en double qualification doivent trouver un centre de formation pour l'année de L1.

Durant toute l'année de L1, ils y seront formés à cheval et en pédagogie afin de préparer les UC 8 et 9 du BPJEPS.

Pour plus de sécurité, la recherche d'un centre de formation doit être faite en amont de l'admission.

La liste des centres de formation est disponible auprès du CREIF, service formation.

❖ COMMENT TROUVER UNE ENTREPRISE d'ACCUEIL ?

Les étudiants en double qualification doivent trouver une entreprise d'accueil pour l'année de L1 et de L2.

Durant toute l'année de L1 et L2, ils seront un jour par semaine (samedi ou dimanche) en situation pédagogique dans cette entreprise d'accueil.

Pour plus de sécurité, la recherche d'une entreprise d'accueil doit être faite en amont de l'admission.

La liste des centres équestres « entreprises d'accueil » est disponible auprès du CREIF, service formation.